

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18315416***Déposé
25-05-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0466382136**Dénomination :** (en entier) : **BELGIAN ANCHORAGE**
(en abrégé) :**Forme juridique :** Société coopérative à responsabilité limitée**Siège :** Clos des Salanganes 5
(adresse complète) 1150 Woluwe-Saint-Pierre**Objet(s) de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître François HERINCKX, Notaire de résidence à Bruxelles, associé de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée "Herinckx & Penne, notaires associés" ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue du Midi 146, en date du vingt-sept avril deux mil dix-huit, "enregistré cinq rôles, sans renvoi, au bureau d'enregistrement Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 1 le huit mai deux mil dix-huit (08-05-2018). Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 7196. Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00). Le receveur", que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "BELGIAN ANCHORAGE" ayant son siège à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, clos des Salanganes 5, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0466.382.136, a décidé notamment de déplacer la date de l'assemblée annuelle au 2ème jeudi de mai de chaque année et de modifier en conséquence l'article 22 des statuts.

Pour extrait analytique conforme

(Signé) François HERINCKX, notaire associé.

Déposées en même temps : une expédition, la liste de présence, 20 procurations et la coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature.